



DYMON

La source de Dymon

Bulletin municipal n°41 - Novembre 2014



Nouveau à la mairie



Chères Dixmontoises et Chers Dixmontois,

Je profite de ce bulletin pour vous présenter deux nouveaux visages de votre service municipal.

En effet, le départ précipité de Nathalie BAILLEUL pour convenances personnelles et celui de Gisèle EVEZARD pour de « longues vacances » bien méritées, nous ont obligés à recruter deux nouveaux agents pour tenir le secrétariat de mairie et celui du SIEPA mais aussi gérer l'Agence Postale Communale.

Sur la photo, vous trouverez :

- A droite Noémie TABOAS qui vient de LES SIÈGES,
- A gauche Christine LAUBÉ venant de JOIGNY.

Je leur souhaite la bienvenue dans notre village et vous demande, à toutes et à tous, indulgence et compréhension lors de votre venue en mairie car il faut qu'elles apprennent à connaître les administrés de notre commune et son territoire.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir accepter mes excuses s'il y a eu un peu de désordres mais le départ de Nathalie BAILLEUL n'étant absolument pas prévu a perturbé les services.



Je profite également de cette page pour remercier et assurer Gisèle EVEZARD de toute notre gratitude pour les efforts et les mois supplémentaires qu'elle a bien voulu faire pour assurer la continuité du service administratif, alors qu'elle aurait dû partir en retraite depuis décembre 2013.

Alors, une fois encore un grand merci à Gisèle et bienvenue à Noémie et Christine !

Marc Botin
Maire

Nouveaux horaires

Depuis le 6 Octobre, les horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale sont les suivants :

Jour	Mairie	Agence Postale
Lundi	14h30 – 18h	14h30 – 17h30
Mardi	14h30 – 18h	14h30 – 17h30
Mercredi	9h30 – 13h et 14h – 17h30	14h30 – 17h30
Jeudi	14h30 – 19h	14h30 – 17h30
Vendredi	9h30 – 13h et 14h30 – 18h	Fermée
Samedi (1er et 3ème du mois)	9h – 12h	9h30 – 11h30

Calendrier

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
11 Novembre	Commémoration	A.A.C. Dixmont-Les Bordes	Monuments aux Morts Dixmont-Les Bordes
14 Novembre	Soirée organisée par France-Boissons	Bar de la fontaine	Bar de la fontaine
16 Novembre	Journée « La guerre de 1914-1918 »	Syndicat d'Initiatives de Dixmont	Foyer Communal – Les Bordes
21-22-24 Novembre	Réunions publiques Assainissement Non Collectif	Commune	Salle des Fêtes
22 Novembre	Bourse aux vêtements d'hiver et jouets	Association Multi Sports Dixmont-Les Bordes	Foyer Communal – Les Bordes
27 Novembre	Assemblée Générale	Association Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont	Salle des Fêtes
7 Décembre	Repas des Aînés	Commune	Salle des Fêtes
14 Décembre	Vide-grenier de Noël	Les Canaillous	Foyer communal Les Bordes
9 Janvier	Vœux de la municipalité	Commune	Salle des Fêtes

Fêtes des voisins

L'Enfourchure

C'est au hameau de l'Enfourchure que le 14 juin s'est rassemblée une quarantaine de personnes pour la maintenant traditionnelle « Fête des voisins ». Une journée amicalement partagée par des habitants venus de Vaucrechot, Grange Bertin, Vaulevrier, La Grande Vallée et La Mine.



Les Hâtes



Fêtes de la musique

Comité des fêtes

C'est avec un rayon de soleil que vous êtes venus nombreux à cette troisième fête de la musique. Le Comité des Fêtes vous en remercie.



Bar de la Fontaine

Plusieurs dizaines de personnes ont dansé au rythme de la musique proposée par le DJ lors de la fête de la musique organisée par le Bar de la Fontaine. Un repas était proposé, régalant plus de 70 palais.

Vide Grenier

Le vide grenier a fait le plein avec plus de 200 exposants et de nombreux visiteurs. Il y en avait pour tous les goûts.

Associé au vide grenier, le salon des papiers et livres anciens se tenait dans la salle des fêtes.





www.sosmedecins-France.fr
sos.medecinssens@orange.fr

Association loi 1901
23 Boulevard de Verdun
89100 SENS

Dr Jean-Luc DINET
Président SOS Médecins Sens

Sens, le 28/08/2014

A

Mesdames, Messieurs les Maires de la 3eme circonscription de l'Yonne

Objet : Information Permanence des Soins ambulatoire.

Madame, Monsieur le Maire,

Le Fédération SOS Médecins France, sur l'ensemble du territoire français, avec l'ensemble de ses 68 associations, se préoccupe devant la situation précaire de la démographique médicale, de trouver des solutions de réponse à la demande de soins en période de PDS.

Pour sa part, SOS Médecins Sens est très attentif aux difficultés de la population face à l'accès aux soins dans le nord de l' Yonne,

Aussi, pour les besoins de soins non programmés, dans le cadre de la Permanence des Soins ambulatoire, SOS Médecins Sens met à la disposition de vos administrés la possibilité d'obtenir une consultation médicale tous les jours de 20h à 23h dans ses locaux situés au 23 boulevard de Verdun.

Conformément à la loi HPST, cette consultation n'est accessible que sur rendez-vous, après appel au 36 24 et régulation Médicale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Jean-Luc Dinet
Président SOS Médecins Sens

Numéro National : 36 24 0,118€ la minute

13 Juillet



14 Juillet



SARL ETOILE TAXI

Toutes distances 7j/7 – 24h/24

43 rue d'Eichtal 89500 Dixmont

06.30.02.66.43 03.86.96.03.79



Nous effectuons le transport de malades assis :

Rayons, Chimio, Dialyse, Kiné, Entrée et sortie d'hôpitaux, consultations...

Agrées toutes caisses

Mathieu &

Elodie

à votre service

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand

Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 00011



Syndicat d'initiative de Dixmont

Contact : Georges Ribeill

5, chemin du Buisson Mignot

Les Brûleries 89 500 DIXMONT

03 86 96 05 37

ribeillgeorges@orange.fr

<http://dixmont.free.fr/>

Automne 2014 : programme des manifestations

- **Dimanche 28 septembre**, nouvelle journée consacrée à la **pomme, au cidre et au ratafia en Pays d'Othe**. Rendez-vous chez Julien Tavernier aux Rondeaux (commune d'Arces-Dilo) à partir de 9 h 30. Le matin, exposés et témoignages évoqueront les années 50-60 de déclin de la cidriculture, puis sa relance. Avec la participation de Louissette Frottier (*Musée du Cidre*), de Jean Lefèvre (président des *Croqueurs de pommes*), d'anciens et actuels cidriculteurs othéens. Le pique-nique tiré du sac sera précédé d'une dégustation de ratafias locaux. L'après-midi, après une visite au four à tuiles restauré par J. Tavernier, une virée automobile, jalonnée de dégustations, mènera d'un verger à l'autre ou d'un pressoir à l'autre, jusqu'au Champion chez les Charlois. Frais de participation : 2 €.

- **Dimanche 5 octobre**, **Salon d'automne** et **Forum des associations dixmontoises** au Prieuré de l'Enfourchure, de 9 h 30 à 18 h. Le SID sera présent. Repas possible sur réservation (03 86 96 03 24)

- **Dimanche 12 octobre**, à la suite de la journée consacrée au boeuf, et toujours avec la participation de Jean Bourgoin, ancien boucher, une nouvelle journée sera consacrée **au mouton et à l'agneau**. Accueil à partir de 10 h au prieuré de l'Enfourchure où se déroulera la journée (à l'abri). En matinée, exposés sur la filière de l'agneau ; témoignages d'éleveurs et de bouchers sur les différentes races ; évolution de l'offre ; concours agricoles, labels... Suivi d'un **repas « à l'ancienne »**. On devrait déguster plusieurs variétés d'agneau rôti au tourne-broche dans le jardin du Prieuré. Tarif du repas : adhérent SID : 20 € ; non adhérent : 22 € **Attention** : seuls les 60 premiers inscrits au repas seront admis.

- **Dimanche 16 novembre**, à la **salle des fêtes des Bordes**, une journée exceptionnelle sera consacrée à la **Guerre de 1914-1918**, telle que **vécue sur le front par les Poilus** et **à l'arrière par les Icaunais**, avec l'intervention le matin de plusieurs conférenciers spécialistes qui évoqueront en particulier le destin de soldats de notre petit coin de France (Dixmont, Les Bordes, Armeau, Rousson, Cournon, etc..). L'après-midi, des collectionneurs présenteront des objets typiques de cette période. Des documents d'époque seront exposés. Le repas de midi sera pris sur place, **sur réservation préalable**.

Tarif : adhérent SID : 18 € ; non-adhérent : 20 €

Réservations au repas : 03 86 96 05 37 ; ribeillgeorges@orange.fr

Souvenir 1914 – 1918

Le 17 Février 1916 :

Nous sommes toujours dans notre trou. Dehors les obus tombent de temps en temps. Les balles sifflent par-ci par-là et dès qu'un petit groupe des nôtres devient par trop visible, le crépitemment d'une mitrailleuse rappelle chacun à la réalité. Quelle vie ! Dire qu'il existe derrière nous des gens qui continuent paisiblement leur petit train sans se soucier du lendemain, sans songer aux pertes qui sont inévitables pour soutenir seulement nos positions. Et voilà les gens qui feront le plus de train après la guerre si on n'y prend garde !



Image d'illustration

Je ne puis te donner de détails sur notre position. À en juger par le terrain, elle me paraît hardie et je crois qu'il fallait ici de bonnes troupes. Les retranchements sont excellents et mieux compris que ce que j'avais vu jusqu'ici.

En somme, pas de danger d'être enfoncés.

Nous ne pouvons rien acheter, pas de vin. Nous nous contentons forcément de nos deux quarts par jour fournis par l'ordinaire. La nourriture est assez bonne pour le moment. Naturellement, nous sommes encore pleins de boue crayeuse et les poux ne tarderont pas à nous envahir. Les rats surtout. On les prend au collet comme de vulgaires lapins. Le soir, à

la tombée de la nuit c'est une cavalcade effrénée sur le haut des tranchées, et tout cela se bat autour des croûtes de pain et autres débris, cadavres compris. Cependant, il faut reconnaître que les cadavres, ici, ont été enterrés le mieux possible. On a laissé ceux qu'il était impossible d'atteindre entre les lignes. On n'en rencontre pas dans les tranchées comme où nous étions avant. Beaucoup de soldats sont rappelés en arrière comme ouvriers en fer, ou électriciens, charbonniers, etc.... naturellement, je n'ai rien à espérer pour cela, moi. Les instituteurs fournissent largement leur part de victimes. Tous sont en ligne et cela se remarque. On ne pourra, par la suite, les accuser d'avoir fui le danger.

Extrait du livre de Michel Mauny « Emile et Léa »

Mémorial des chemins de la résistance



Si la défense incendie est assurée dans le bourg, ce n'est pas le cas dans tous les hameaux. C'est pourquoi votre conseil municipal s'est engagé à partir de fin 2012 à mettre en place tous moyens nécessaires à la réalisation de ces dernières. En effet, le débit de notre réseau d'eau potable sur la majorité de notre territoire ne permet pas la pose de bornes à incendie dans beaucoup d'endroits, ce qui aurait facilité les choses.

La réglementation, mise en place en 1951, imposait de pouvoir fournir 60 m³/heure pendant 2 heures aux pompiers en cas d'incendie dans un rayon de 200 mètres autour du point d'eau. Elle a été assouplie début 2014 puisque l'obligation actuelle est de 30 m³/heure pendant 2 heures dans un rayon de 400 mètres. La non-conformité bloque l'obtention de permis de construire ou d'extension.

Hameaux avec mares

Notre action, durant les prochains mois et années, dans les hameaux disposant de mares communales ou privées mises à la disposition de notre commune, sera de mesurer leur contenance, les recreuser et renforcer les berges si nécessaire. Dans le cas où la capacité et le débit en eau ne seraient pas suffisants, la pose de vannes sera envisagée pour assurer le complément.

Hameaux sans mares et sans bornes à incendie

Notre commune possède ou doit acquérir les terrains nécessaires pour la pose de citernes souples « réserve à incendie ». Deux hameaux en ont déjà bénéficié.

LES BAUQUINS : après l'achat d'un terrain, le projet a été lancé début 2013 et a vu son aboutissement en juin 2014 avec la pose d'une citerne souple de 120 m³ répondant à la norme de l'époque et d'une vanne permettant l'alimentation en eau durant le pompage.



La citerne des Bauquins.



La citerne de Grange-Pourrain

GRANGE-POURRAIN : la famille Pierret a mis à disposition un terrain dont la superficie a permis l'installation d'une citerne souple de 100 m³ avec pour seule contrepartie la pose d'une plaque mentionnant « Réserve incendie Marcel Soëte ». La pose a eu lieu également fin juin de cette année (voir reportage photo pendant les travaux).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement ainsi que des coûts engendrés de ce dossier dans les prochains bulletins.

Bernard CORNU
Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
mariage, anniversaire (enfants) inauguration...

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30


S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

PAYSAGISTE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

La passion de la terre
Le JOLI MONDE

Salon d'Automne

Le 19^{ème} Salon d'Automne a eu lieu au Prieuré de l'Enfourchure le dimanche 5 octobre.

D'année en année, la renommée du salon prend de l'ampleur : 37 exposants étaient inscrits. La pluie du matin a découragé 4 d'entre eux qui ne sont pas venus exposer. De nouveaux exposants nous proposaient leur savoir-faire tel le tailleur de pierre de Dixmont, la dentelle sur bois, les lampes et abat-jour, les fleurs naturelles, bijoux fleurs en résine modelée, les figurines en pate fimo, la peinture sur porcelaine. Etaient aussi présents les bons produits du terroir : le lait de la ferme du Luxembourg, le miel et le pain d'épices du Fouchères, les gâteaux d'Arces, le cresson de Véron, les macarons de Joigny, les épices et tisanes d'Egriselles le Bocage. Cette manifestation a pour but de valoriser les métiers issus de l'artisanat. Les visiteurs ont pu découvrir le travail soigné et original des exposants.

L'Association culturelle exposait ses aquarelles et peintures à l'huile. Les enfants du regroupement pédagogique de Dixmont-Les Bordes ont réalisé des dessins, des suspensions en papier et une maquette sur le loup. Le forum des associations culturelles et sportives était présent. Chaque association a présenté ses activités par des photos et des vidéos. La nouvelle Association « Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont » proposait des adhésions.

Malheureusement, les démonstrations de gymnastique, de football et équestres ont dû être annulées à cause d'une météo pluvieuse, ainsi que la calèche Dixmont – Le Prieuré pour amener les visiteurs. Une exposition de voitures anciennes a animé la journée. Le repas aux saveurs d'automne a été préparé par le comité des fêtes.

Le salon a été inauguré en compagnie de M. Jean-Baptiste Lemoyne, Sénateur de l'Yonne, et M. Jean-Luc Dauphin, président de l'APPO, propriétaire des lieux.





Un Festival de Chorales sans fausse note du 22 au 29 Juin

Le premier festival des chorales a rassemblé 150 choristes et musiciens en trois concerts.



Après l'ensemble Obsidienne accompagné de l'atelier Chœur de femmes, l'orchestre à cordes et l'ensemble vocal de Villeneuve sur Yonne avec la chorale Philomena et les petits chanteurs de l'étoile, le festival s'est terminé avec la chorale Son'à Sens et l'ensemble Ica Onna d'Auxerre.

Ces rencontres nous proposaient une belle diversité musicale, une volonté d'ouverture au monde en mettant à

l'honneur des chansons françaises et airs traditionnels, des chants anglais, des musiques sacrées du moyen âge et un voyage de la musique religieuse du XVIème siècle à nos jours.



La variété des univers musicaux, la

qualité des groupes de choristes nous ont transportés avec beaucoup d'émotions, à travers les siècles.

Le public s'est laissé dépayser avec beaucoup de joie et d'émotions.

Devant le succès rencontré, ce festival sera reconduit l'année prochaine au profit de la restauration de l'église.



Cordes et voix magiques d'Ukraine

Charmés par la bandoura, plus de 180 personnes ont applaudi les bandouristes, impressionnées par la prestation des sept musiciens et chanteurs.

En costume du pays, les interprètes ont alterné airs traditionnels, chants sacrés et compositions contemporaines. Ils ont montré avec talent que la bandoura s'adaptait à tous les styles. Une partie de la recette a été versée au profit de la nouvelle Association de Promotion et Protection de l'Eglise.



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Désignation des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

Délégués titulaires : Après avoir procédé à l'appel de candidatures et procéder au vote, M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole et M. CHICOUARD Henri ont obtenu respectivement 15 voix, 15 voix et 13 voix.

Délégués suppléants : Après avoir procédé à l'appel de candidatures et procéder au vote, Mme PERROTEZ Chantal, Mrs PIERRET Jean-Claude et GAMBIER Benoît ont obtenu respectivement 13 voix, 14 voix et 14 voix.

Affaires diverses M. CHICOUARD Henri informe le conseil municipal que l'épareuse est en panne et qu'il s'agirait de la boîte de vitesse. Un devis de réparation sera demandé.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2014

EMPRUNT SALLE DES FETES : Un emprunt au Crédit Agricole Champagne Bourgogne d'un montant de 100 000 € sera contracté pour les travaux de la salle des fêtes à taux fixe d'intérêt trimestriel est de 2.37 % sur une durée de 10 ans.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX : Il est nécessaire de changer 15 fenêtres sur le bâtiment communal et de rénover la toiture de celui-ci. Les devis de l'entreprise DROIN aux Bordes pour un montant de 11 880 € TTC et la Malaysienne de Maçonnerie à Malay le Grand pour le montant de 10 597.20 € TTC. Une subvention auprès du Conseil général sera demandée au titre de « Village de l'Yonne ».

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON : 150 concessions en état d'abandon situées dans les allées n° 5 à n° 52 + 1 dans l'allée n° 3 dans l'ancien cimetière seront reprises suite à la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

ACHAT TERRAIN LESEUR (RUE BERTIAU) : deux parcelles appartenant à Mme Evelyne LESEUR et M. Alain LESEUR seront acquises pour un montant de 35 000 € afin d'élargir cette rue.

DECISIONS MODIFICATIVES (CREDITS ET DELIBERATIONS) :

Les crédits sur le budget 2014 seront modifiés comme suit :

Achat terrain LESEUR (rue Bertiau)

Chapitre 21 articles 2158	- 5 000 €
Chapitre 21 article 2182	- 10 000 €
Chapitre 21 article 21318 (051)	- 20 020 €
Chapitre 21 article 2111 (ONA)+	35 020 €

Remboursement intérêt de l'emprunt de la salle des fêtes

Chapitre 011 article 60633	- 3 000 €
Chapitre 66 article 6611	+ 3 000 €

Régime indemnitaire 2014 : IAT

Une erreur du montant de référence concernant la filière police municipale a été commise (469.70 € inscrit au lieu de 476.10 €).

CREATION DE POSTE : Un poste d'adjoint administratif sera créé très prochainement.

AFFAIRES DIVERSES :

- Voirie communale 2014 : Le montant total estimatif des travaux s'élève à 67 500 € HT. Une subvention au Conseil Général sera demandée.
- Communauté de Communes du Villeneuvien
- M. PIERRET, vice-président, informe d'une réunion qui s'est tenue le 17 juin 2014 au cours de laquelle les délégations de fixation des règles de fonctionnement ont été instaurées, le vote des taux 2014 ont été fixés, le budget 2014 a été adopté, les différentes commissions ont été créées et pour lesquels s'investissent M. BOTIN et M. PIERRET, la création de deux postes (un adjoint administratif et un rédacteur), la communauté de communes est représentée dans le SCOT. La compétence urbanisme sera transférée à l'intercommunalité.
- Epareuse : M. CHICOUARD informe qu'il n'a toujours pas de nouvelles du garage.
- Bac à verres : route d'Armeau est hors service. Il convient de demander au syndicat des Ordures Ménagères de Villeneuve sur Yonne la possibilité de nous en prêter un.
- Mme SIMON informe d'une visite au centre de tri de Trivany à Villeneuve la Guyard le mercredi 17 septembre 2014.
- Association « protection et promotion de l'Eglise de Dixmont » est créée depuis le 3 juillet 2014. Elle a pour but d'aider à la restauration et la promotion de l'Eglise de notre commune et ainsi récolter des fonds.
- Concert : M. BOTIN informe qu'un concert « les Voix Magiques d'Ukraine » aura lieu le samedi 2 août 2014 à 20 h 30 à l'Eglise.
- Chemins communaux : M. VASSARD informe que des agriculteurs empiètent sur un chemin communal. Un courrier leur sera adressé personnellement.
- Arrêté de péril « rue de la Porte du Bois » : Le propriétaire a contacté une entreprise. Les travaux commenceront en septembre
- Salle des fêtes : Mme JARDIN fait part de plusieurs demandes de locataires de la nécessité d'un congélateur.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2014

CREATION DE POSTES

Compte tenu du départ de Mme BAILLEUL, ayant demandé sa mutation, Monsieur BOTIN indique qu'il est nécessaire de procéder à la création de deux postes afin de pouvoir réorganiser le service dès la nomination de nouvelles secrétaires.

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à dater du 15 septembre 2014, pour une durée hebdomadaire de 30/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à dater du 1^{er} septembre 2014, pour une durée hebdomadaire de 10/35^{ème}

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2014

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : Après présentation, le conseil municipal constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2013. La présente délibération retire et remplace la délibération du 18 mars 2014, portant adoption du compte administratif 2013, qui comportait des erreurs.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 : Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2013, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement - Chapitre 002 : 115 712.02 €

Investissement - Chapitre 001 : 31 725.27 €

1068 : 160 254.65 €

La présente délibération retire et remplace celle du 18 mars 2014 portant sur l'affectation du résultat, qui comportait des erreurs

MODIFICATION DE CREDITS 2014 : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits pour l'année 2014 comme suit :

Modification suite aux rectifications budgétaires

- Fonct. 002 : + 4 736.16 €
- Invest 001 : - 4 736.16 €
- Invest. 1068 : - 4 736.16 €

Modification suite à la réduction de l'emprunt

- Invest. Dépenses 1641 : + 2 300.00 €
- Invest. Recettes 1641 : - 20 000.00 €
- Invest. Dépenses 21318 - 22 300.00 €

Achat terrain Leseur

- 2111 ONA + 5 000.00 €
- 21318 051 - 5 000.00 €

Voirie

- 61523 + 20 000.00 €
- 678 - 20 000.00 €

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES : Le Conseil Municipal décide de créer à dater du 1^{er} octobre 2014 les postes suivants

-1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet

-1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour 26.5/35^{ème}

-1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour 10.5/35^{ème}

La présente délibération retire et remplace la délibération portant sur la création de 3 postes d'adjoints technique territorial 1^{ère} classe, à temps complet au 1^{er} juin 2014.

ACHAT TERRAIN LESEUR : Deux parcelles appartenant à Mme Evelyne LESEUR et M. Alain LESEUR seront acquises pour un montant de 35 000 € afin d'élargir cette rue. La présente délibération retire et remplace celle du 8 juillet 2014 portant sur l'achat des terrains Leseur

IAT 2014 : Le Conseil Municipal, décide d'instituer au profit du personnel titulaire, pour 2014, l'Indemnité d'Administration et de Technicité comme suit :

Filière : Administrative

Grade : Adjoint administratif 1^{ère} classe

Nombre de bénéficiaire : 1

Coefficient maximum : 5.8

Montant moyen de référence : 464.30 €

Versement : mensuel

Cette indemnité sera versée en fonction de la disponibilité et de l'assiduité de l'agent.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE

MODIFICATION DES STATUTS : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SDEY tel qu'ils ont été adoptés par le syndicat par délibération du 22.01.2014

TRANSFERT DE COMPETENCES : Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de :

-solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne à partir du programme de travaux 2014,

-retenir le niveau 4.3.2.,

-de ne pas adhérer au 4.3.4 « organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public »,

-autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

TRANSFERT DU FOND D'AMORCAGE POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le reversement du fond d'amorçage au SIVOS DIXMONT-LES BORDES

- Benoit GAMBIER, vice-président du SIVOS fait remarquer que cette somme ne couvre pas les frais engagés, qui sont estimés à 9 000 € pour l'année scolaire.

- Il précise qu'une participation de 0.50 € est demandée par jour et par enfant

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur BOTIN fait part des remerciements des diverses associations suite au versement de subventions pour 2014

Salle des fêtes : Concernant les travaux de la salle des fêtes, suite à des imprévus, ils ne seront probablement terminés que fin novembre. Les couleurs des carrelages muraux, du sol et des portes ont été vus et définis en réunion de travail. Le conseil confirme ses choix. Des devis seront demandés pour le nettoyage des rideaux

Voirie : Monsieur Gambier fait part d'une demande pour que soit repeint le passage piéton devant l'arrêt des cars. Il sera demandé une nouvelle fois au garagiste de ne pas stationner sur ce passage

Intercommunalité

Jean Claude Pierret, vice-président de l'intercommunalité fait part d'un nouvel arrêté préfectoral qui modifie la représentation des communes. Toutefois la commune de Dixmont conserve ses deux délégués.

Cette nouvelle répartition est :

-Armeau, Bussy le Repas, Chaumot, Etigny, Les Bordes, Passy, Piffonds, Rousson : 1 délégué pour chaque commune

-Dixmont : 2 délégués

-Véron : 4 délégués

-Villeneuve sur Yonne : 13 délégués

Messieurs Pierret et Botin font part de leur mécontentement suite à ces modifications.



A vos petites mains !!!

L'association se voit dans l'obligation de se mettre en « pause » au moins jusqu'en 2015, et pour cause :

Les travaux de la salle des fêtes nous obligent à **annuler les soirées jeux** prévues pour la fin d'année ainsi que **l'ensemble des ateliers enfants**.

De plus, la naissance de mon fils cet été rend difficile pour moi d'être disponible aussi facilement, également pour les **ateliers créatifs pour adultes**, en tout cas jusqu'en janvier pour l'instant.

Cela étant, ayez la certitude que nous reviendrons !!!

En espérant une compréhension de votre part,

La présidente, Stéphanie Clerc, 06.30.89.17.60., avospetitesmains@outlook.com

Association Culturelle et Sportive De Dixmont

L'Association se compose de deux sections, l'une à vocation sportive, l'autre en ateliers féminins.

Si vous avez une heure de libre par semaine et envie de bouger, dans une ambiance sympathique, venez nous rejoindre, le lundi de 16 à 17 heures, pour pratiquer de la gymnastique volontaire, à la salle des fêtes de Dixmont.

L'animateur Fabien nous transmet sa bonne humeur et son savoir-faire de pédagogue. Les cours commencent par un échauffement, puis de divers exercices d'abdominaux et d'étirements, et de la relaxation. Le cours s'adresse aussi bien à des adultes qu'aux seniors.

L'Association et les adhérents sont licenciés à la Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Les personnes qui participent aux « Ateliers Féminins » se réunissent le jeudi après-midi, soit dans une salle, à la Mairie ou à la Salle des Fêtes de 14 h à 17 h30, pour y pratiquer diverses activités ; peinture à l'huile, patchwork, tricot, broderie etc.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Mady Gombault au 03.86.96.00.55





La saison de football a repris à l'US CERISIERS ; cette année toutes les catégories d'âge seront représentées sous nos couleurs.

L'US Cerisiers a organisé son traditionnel tournoi des jeunes les 13 et 14 septembre, regroupant plusieurs clubs des environs.

Cette saison encore, les mots d'ordre seront : plaisir, partage, convivialité...

Les horaires des entraînements, au stade de Cerisiers :

Débutants (nés en 2006, 2007, 2008 et 2009) : 17h30 à 18h30 le mercredi

Ecole féminine de Football (filles nées entre 2004 et 2009) : 17h30 à 18h30 le jeudi

Moins de 11 ans (nés en 2004 et 2005) : 17h30 à 18h45 le mardi

Moins de 13 ans et moins de 15 ans (nés en 2000, 2001, 2002 et 2003) : 17h30 à 18h45 le mercredi

Seniors et moins de 18 ans : de 18h30 à 20h30, le mercredi et le vendredi

En période hivernale, nous profitons des installations du gymnase cantonal à Cerisiers, ce qui permet à nos plus jeunes joueurs de pouvoir évoluer dans des conditions agréables.

Un grand merci aux familles de Dixmont qui nous témoignent leur confiance, et plus particulièrement celles qui nous aident régulièrement à l'occasion des entraînements, des matchs et manifestations que nous organisons...



Un grand BRAVO à nos Seniors car l'US CERISIERS s'est vu décerner le prix du CHALLENGE DE LA SPORTIVITE pour le comportement exemplaire de son équipe Senior évoluant au plus haut niveau départemental (Promotion de District).

Renseignements / inscriptions : Christophe CAILLIET, Président de l'US Cerisiers, La Grande Vallée
03 86 96 06 24 / 06 18 40 54 12 / cerisiers.us.foot@gmail.com





Vide grenier de Dixmont

Sous un soleil radieux, nous avons exposé des livres, de la vaisselle et autres objets donnés par de généreuses personnes. Nous les remercions sincèrement.



Journée football du 30 août 2014

Nous avons annulé cette journée réalisée en partenariat avec l'US Cerisiers suite aux intempéries des jours précédents qui ont rendu le terrain communal de Dixmont impraticable. Nous allons travailler avec l'US Cerisiers afin de voir si il est possible d'organiser une journée « de rattrapage » au printemps. Nous renouvellerons en 2015 cette journée qui se déroulera le samedi 29 août.

Assemblée générale

Les membres du bureau ainsi que les adhérents se sont réunis en assemblée générale au lavoir des Bordes. Les activités réalisées du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 ont permis de reverser **392 €** au regroupement pédagogique Dixmont – Les Bordes. Le président a remis le chèque à Mme Valérie GRANDPERRIN, directrice de l'école des Bordes.

Calendrier 2014-2015

14 décembre : 3^{ème} Vide greniers de Noël au foyer communal (Les Bordes), repas sur réservation
22 Avril : Défilé de printemps
16 Mai : Sortie au Parc Astérix
6 Juin : Foulées des Canailloous
14 Juillet : Jeux traditionnels
26 Juillet : Vide Grenier de Dixmont
29 Août : Journée Football
25 Septembre : Assemblée Générale



Association « Protection et promotion de l'Eglise de DIXMONT »

Les services des Bâtiments de France ont fait parvenir le devis des travaux nécessaires à la restauration de l'Eglise, suite à l'état des lieux effectués.

Le montant de ce devis est d'environ 2 700 000 € HT dont 620 000 € pour le clocher.

Le conseil Municipal conscient de la valeur historique et architecturale de ce bâtiment, a pris la décision de procéder à la réfection. Ces travaux seront bien entendu étalés sur de nombreuses années.

Dernièrement, sous la Présidence de Marc BOTIN, l'association « Protection et promotion de l'Eglise de DIXMONT » a été créée, par des Dixmontois désireux d'aider à récolter des fonds nécessaires à la remise en état de l'Eglise.

Une assemblée générale aura lieu le jeudi 27 Novembre à 19h à la salle des fêtes de Dixmont afin de vous présenter cette association **Nous espérons que vous aurez à cœur d'adhérer pour aider à sauvegarder ce patrimoine.**

ADHESION

- Adhésion pour une personne seule : 15 €
- Adhésion pour un couple : 25 €
- Bienfaiteur : à partir de 30 €

Soirée bourguignon dansant

C'est dans une très bonne ambiance que s'est déroulée la soirée « Bourguignon dansant » organisée par l'Association « Protection et promotion de l'Eglise de DIXMONT ». 180 personnes ont apprécié ce plat d'hiver et ont dansé accompagnés par l'orchestre "Arc en ciel".



SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2014

N° 01-06-2014 – RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à l'assouplissement du décret sur la réforme des rythmes scolaires, Benoît GAMBIER souhaite proposer deux nouveaux plannings possibles pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Il prend la parole et expose ses propositions, étudiées en collaboration avec Nelly LEMAÎTRE.

Après en avoir discuté, les membres retiennent la mise en place en après-midi (proposition 2, 3h de TAP), pour une durée d'un an à compter de septembre 2014, et avec un tarif identique à celui évoqué le 02 avril dernier à savoir 0.50 € pour 45 mn et par enfant, soit 2 € par après-midi. Toutefois, le jour de la semaine retenu est le mardi et non le jeudi car ce jour est celui où les deux salles des fêtes des deux communes sont prises.

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité et sera proposée au conseil d'école qui se tiendra le mercredi 04 juin à 18h30 à la mairie de Dixmont.

Benoît GAMBIER sera en charge des activités, reste à définir qui l'accompagnera.

N° 02-06-2014 – RÈGLEMENTS INTÉRIEURS CAR ET CANTINE

Suite à de nombreux problèmes rencontrés dans le car au niveau de l'incivilité de certains enfants, un règlement intérieur du car scolaire est proposé :

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Les membres du comité demandent que la phrase suivante apparaisse sur les fiches d'inscription à l'école des élèves : « *Je soussigné (nom et prénom d'un des parents) déclare avoir reçu avec cette fiche les règlements intérieurs de cantine et du car scolaire.* » afin que le syndicat ait une preuve que ces règlements ont bien été remis aux parents.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Elite Restauration : Joël PRIAUT fait part de sa visite dans les locaux de la société de restauration lors de leurs portes ouvertes.

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2014

N° 01-07-2014 – MISE EN PLACE DES NAP DONT CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Il faut pour le syndicat, trois nouvelles personnes afin d'assurer les Nouvelles Activités Périscolaires.

Mise en place aux Bordes :

- Sandrine DURU, Isabelle SONNTAG et une 3^{ème} personne

Mise en place à Dixmont :

- Elisabeth YVON, et deux autres personnes dont, éventuellement, Isabelle DA SILVA qui a déjà travaillé

pour le syndicat en remplacements d'agents absentes et, d'ors et déjà, se tient prête pour ce poste si le comité l'accepte.

La dépense annuelle supplémentaire si paiement au minimum (9.53 € brut par heure) = 8 760 €

→ Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Vu le peu de nombre d'heures, et connaissant déjà la personne qui occupera ce poste, les membres du syndicat acceptent à l'unanimité que le poste à 5.50h/35^{ème} soit rémunéré sur une base plus importante que le SMIC qui est à 9.53 € brut. Ils proposent un montant de 10.50 € par heure. Toutefois, Marc BOTIN remarque que cette nouvelle employée ne doit pas être payée plus que les agents déjà en fonction, par conséquent, il est demandé à la présidente de baisser ce taux horaire à 10.00 € brut si le taux de 10,50 € était plus élevé que le taux d'un agent du Sivos actuel.

→ Cette décision est acceptée à l'unanimité.

N° 02-07-2014 – MODIFICATION D'HORAIRES DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Du fait des NAP et de l'école les mercredis matins, les postes de Sandrine DURU et d'Edith CHICOUARD seront modifiés au niveau des horaires.

→ Cette décision est acceptée à l'unanimité.

N° 03-07-2014 – AUGMENTATION DES HEURES FIXES DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES À TEMPS NON COMPLET

Du fait des NAP et du travail du mercredi à l'école, mais aussi des minutes supplémentaires effectuées chaque jour dans le car ou à la garderie, il convient d'augmenter le nombre des heures fixes de deux postes

→ 1^{er} poste : Cette augmentation ne dépassant pas 10% du temps de travail actuel, et l'agent ayant donné son accord lors de son entretien début juillet, la décision n'est pas soumise à l'avis du CTP, et pourrait se mettre en place au 1^{er} septembre 2014. Cette augmentation est acceptée à l'unanimité.

→ 2nd poste : Cette augmentation du temps de travail dépassant les 10% du temps de travail actuel, elle est soumise à l'avis du CTP (prochaine réunion le 16 septembre 2014). L'agent a donné son accord lors de son entretien début juillet. Elle est donc acceptée à l'unanimité mais sera confirmée par une autre délibération après l'avis du CTP, en attendant les heures effectuées par cet agent seront payées en heures complémentaires.

Remarque : Les heures complémentaires du soir sont maintenues, et rémunérées en fonction de ce qu'elle fait après 17h40.

N° 04-07-2014 – TARIF DES NAP

Il avait été annoncé aux parents d'élèves un tarif pour le Temps d'Activités Périscolaires de 0.50 € par jour et par enfant mais ce tarif n'avait pas été voté.

→ Cette décision est acceptée à l'unanimité.

N° 05-07-2014 – PESV2 - DÉMATÉRIALISATION DE LA COMPTABILITÉ

La trésorerie souhaite faire des tests concernant la dématérialisation de la comptabilité appelé Protocole d'Echange Standard V2. Celui-ci sera obligatoire au 1^{er} janvier 2015 mais les tests pour le syndicat pourraient commencer au 1^{er} octobre prochain.

→ Cette décision est acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Locaux de l'école de Dixmont** : après différents appels téléphoniques et autres remarques, Nelly LEMAÎTRE et Benoît GAMBIER ont décidé de tenir la réunion de ce jour à la mairie de Dixmont afin de pouvoir ensuite visiter les locaux de l'école de Dixmont. Les membres du Sivos ont constaté un non respect des lieux, ainsi que du matériel mis à disposition par le syndicat. Par conséquent, la présidente, le vice président et le maire de Dixmont, en tant que responsable des lieux se proposent de rencontrer les trois enseignants concernés la première semaine de la rentrée afin de leur demander de ranger et de respecter leur classe et les autres locaux mis à leur disposition (bureau, cuisine et toilettes).
- **Emploi NAP** : une personne de 57 ans (handicapée à 80%), ayant travaillé dans les écoles, s'est présentée à la mairie des Bordes afin d'obtenir un emploi avec peu d'heures. La présidente la rencontrera prochainement.
- **Entretiens du personnel** : ils ont tous été effectués début juillet. Il était prévu une durée de d'une heure par entretien, certains ont duré jusqu'à 2h15 ! Ceux-ci ont été bien perçus par les personnes concernées, qui a cette occasion ont pu faire part de leur différents souhaits d'évolution personnelle ou autres, et exprimer librement leur ressenti par rapport à leur poste. Pour Nelly LEMAÎTRE et Benoît GAMBIER, ces entretiens ont un intérêt certain, ils permettent de mieux connaître les agents, et leur retour par rapport à leur poste de travail. Des points d'amélioration intéressants ont été remontés dont :
 - La mise en place dans la cantine d'une fiche de nettoyage,
 - L'étude du réapprovisionnement des produits d'entretien de Dixmont qui se fait par les salariées en dehors des heures de travail,

- La réalisation de fiche de « besoin du bus » pour la conductrice, le Sivos devant être au courant de l'utilisation de celui-ci. L'assurance du bus devra être vérifiée en ce qui concerne les personnes extérieures (par exemple les membres du syndicat d'initiative qui l'ont pris pour accompagner la classe d'Alexandra LAMIRAUX) : voir aussi le règlement intérieur du bus.

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2014

N° 01-08-2014 –CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES 1^{ère} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

Suite à la réussite au concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe par Mmes CHICOUARD Estelle, DURU Sandrine et QUIMBRE Véronique, la présidente propose de créer ces trois postes à temps non complet afin que ces agents puissent y être nommés.

→ Cette décision est acceptée à l'unanimité, les postes seront créés à compter du 1^{er} octobre 2014 afin d'être en concordance avec les communes de Dixmont et de Les Bordes pour lesquelles ces agents travaillent également.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **NAP** : la présidente informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec tous les agents chargés des NAP ce mardi 26 août. Elisabeth YVON a déjà largement pensé aux activités qu'elle va proposer aux enfants et est venue avec des modèles. Elle est chargée des achats communs sur les deux sites et est nommée référente NAP à Dixmont, c'est Sandrine DURU qui est référente aux Bordes. Une 3^{ème} personne a été embauchée sur le site de Les Bordes. A Dixmont, c'est Estelle CHICOUARD qui aidera Isabelle DA SILVA et Elisabeth YVON, elle sera rémunérée, dans un 1^{er} temps en heures complémentaires.
- **Ecole Dixmont** : suite à la dernière réunion, Nelly LEMAÎTRE précise que, malgré sa désapprobation, les agents chargés de l'entretien des locaux à Dixmont ont rangé les classes car elles s'inquiétaient du ménage pour la rentrée.

Classe de Petite et Grande Section : Vendredi 19 septembre : une première sortie inattendue...



Nous sommes allés à Joigny. Nous avons fait des jeux sur les animaux. Une dame nous a expliqué ce que les animaux mangeaient et où ils vivaient. On a vu les animaux sauvages qui vivent la nuit. Il fallait une lampe pour éclairer les animaux. La dame nous a aussi raconté des histoires. On a appris des choses sur la forêt, sur les maisons qui étaient faites en bois, sur les arbres et les fleurs qui poussaient dans la forêt.

Après, nous sommes allés dans l'église pour écouter de la musique. A côté, il y avait un château qui a été transformé en école.

(Texte dicté par les GS)



Classe de Moyenne et Grande Section



En juin, les élèves de PS/MS ont accueilli Orianne Lallemand, l'auteur de l'album *Le loup qui voulait faire le tour du monde*. Ils ont travaillé sur le thème du voyage toute l'année grâce à ce loup, en le faisant voyager tout autour du monde pour échapper à Demoiselle Yéti qui l'avait aplati en se jetant sur lui (suite de l'histoire inventée par la maîtresse pour lancer le projet tour du monde).

Orianne Lallemand a lu des histoires aux enfants et leur a expliqué ce qu'était son métier. Les élèves, aidés de leurs camarades de GS/CP et de l'auteur, ont écrit une histoire avec le loup comme personnage principal : *Le loup qui voulait être chevalier*. Les deux classes ont par la suite préparé les illustrations et les décors. Le papa de Valentin a gracieusement imprimé les livres pour les enfants. Nous le remercions une fois encore.

Début juillet, la classe de PS/MS a convié les parents d'élèves à une exposition afin de découvrir tous les lieux que le loup avait visités. Une dégustation de plats sucrés et salés de divers pays et diverses régions françaises a clôturé l'exposition.

Cette année ces élèves sont en classe de MS/GS. Pour le salon d'automne, ils ont redonné du volume à leur loup aplati. Et oui fini les voyages ! Il faut maintenant exploiter les informations recueillies par le loup lors de ses voyages pour mieux comprendre les diverses cultures.



Voici maintenant comment les élèves racontent ces 3 événements :



On lui a fait un cadeau (*les MS lui avaient préparé une autre version de son album Le loup qui voulait changer de couleur*). On a regardé un livre de sorcière et le livre du loup tout poilu. On a écrit une histoire avec le loup.

On avait fait à manger. On avait fait des crêpes. On a mangé à l'école avec les papas mamans. On a bu. On a mangé des chips mexicaines. Les papas et les mamans ils ont regardé les affiches avec les voyages et tout ça. On avait chanté les chansons aux papas mamans. On a raconté l'histoire du loup. On a eu le livre du loup chevalier.

On a collé les papiers du journal avec de la colle à papier peint. On les a mis sur le grillage. On en a mis partout. On a peint en gris et noir. On a mis une croix pour faire le nombril comme dans le livre. On a fait les oreilles avec du truc tout doux (*feutrine*). On a fait la queue avec de la peluche (*foufouille*). On a fait le loup pour montrer à tout le monde. Notre loup est magnifique.

Je suis très fière de mes loulous car ils ont très bien travaillé pour réussir ce loup en papier mâché. Merci aux 3 mamans qui étaient disponibles lundi pour nous aider à finir à temps pour le salon d'automne.

Magalie

OBSERVATIONS

Le présent cahier est la propriété de l'élève, mais l'instituteur en a la garde tant que l'enfant reste à l'école; il lui est remis définitivement à sa sortie de l'école.

Tout élève qui passe d'une école publique dans une autre doit emporter avec lui ce cahier qui lui sera demandé par l'instituteur au moment de son arrivée à l'école.

Chaque mois, au moment d'y inscrire le devoir indiqué par le maître, les cahiers sont distribués aux élèves; puis aussitôt après, ils sont relevés et serrés soigneusement dans l'armoire-bibliothèque.

Le cahier est paginé; **sous aucun prétexte**, aucune feuille n'en devra être détachée.

Il pourra y être ajouté, s'il en est besoin, quelques pages intercalaires ou supplémentaires, qui seront également datées et numérotées.

L'élève signera lisiblement en bas de chaque page et datera tous les devoirs sans exception.

L'instituteur corrigera chacun de ces devoirs et lui donnera une note. Toutes les annotations devront être faites avec une encre ou un crayon de couleur. Elles seront communiquées à l'élève.

L'inspecteur primaire, lors de l'inspection de la classe, visera les cahiers à la suite du dernier devoir inscrit.

AVIS IMPORTANT

Les dictées contenues dans ce cahier ne doivent jamais être des copies de dictées mises au net; elles doivent être écrites en classe par l'élève sur ce cahier même et rester telles que l'élève les a écrites.

CAHIER SPÉCIAL DE DEVOIRS MENSUELS

Conforme à la Circulaire ministérielle du 31 Août 1887
Article 13 du Règlement (1)

Réservé à l'Élève

Né le

Entré à l'École le

Sorti de l'École le

N. B. — Ce cahier est destiné à recevoir les devoirs pendant la durée complète du cours.

(1) EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ du 27 Juillet 1882

ART. 13. — Chaque élève, à son entrée à l'École, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. — Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'étude, sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année. — Ce cahier restera déposé à l'École.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Librairie-Papeterie L. ROLLIN. — Villeneuve-sur-Yonne

RECOMMANDATIONS

Adressées à l'élève qui reçoit le présent Cahier

ENFANT !

Ce cahier vous est remis pour être le compagnon et le témoin de vos études durant tout le temps que vous passerez à l'école.

Tous les mois environ, vous y remplirez quelques pages seulement ; vous y écrirez le devoir que l'on vous aura donné à faire ; ce devoir, vous le ferez de votre mieux, en classe, sans vous faire aider de personne, de manière que ce soit bien votre propre travail, et non pas celui d'un camarade ou d'un maître. Et vous continuerez ainsi jusqu'à votre sortie de l'école, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de treize ans ou jusqu'à ce que vous ayez obtenu le certificat d'études.

A mesure que ce cahier se remplira vous aurez le plaisir de voir vous-même, en le feuilletant, les progrès que vous aurez faits ; on pourra les mesurer d'un coup d'œil en comparant les dernières pages aux premières ; on verra si vous avez mérité de passer du **cours élémentaire** au **moyen**, et de celui-là au **cours supérieur**.

Ces devoirs mensuels ainsi réunis ne formeront ensemble qu'un bien petit volume. Cependant, ils seront en quelque sorte le résumé de toute votre enfance, l'histoire sommaire de vos six ou sept années d'études. Vous serez heureux d'emporter ce souvenir de votre école le jour où vous en sortirez pour n'y plus revenir ; vous garderez soigneusement ce modeste recueil, qui témoignera devant vous-même et devant tous, de ce que vous avez été dans votre jeune âge.

Enfant ! faites en sorte de pouvoir un jour regarder cet abrégé de votre vie scolaire sans avoir à en rougir ! Il n'est pas indispensable pour cela que vous soyez un des premiers élèves de votre classe ; l'avantage de ce cahier, c'est précisément qu'il n'a pas pour but de vous comparer avec vos camarades, mais de vous comparer successivement vous-même avec vous-même. Il ne s'agit pas de montrer si vous êtes plus intelligent, plus habile, plus instruit que tel ou tel autre élève, mais de bien

montrer, chaque année, chaque mois, si vous êtes plus habile et plus instruit que vous ne l'étiez quelque temps auparavant, si vous avez tâché de valoir mieux aujourd'hui qu'hier, si vous tâcherez de valoir mieux encore demain qu'aujourd'hui.

Appliquez-vous, enfant ! Le cahier est là sous vos yeux, encore tout blanc, prêt à recevoir tout ce que vous saurez y mettre de bon, tout ce qui peut vous faire honneur et en même temps faire plaisir à vos parents et à vos maîtres ; de belles pages d'écriture, de bonnes dictées, des devoirs soignés d'histoire, de géographie, de calcul. Appliquez-vous dès les premières pages ; si celles-là sont remplies à votre satisfaction, vous voudrez que les suivantes le soient mieux encore.

Faire toujours des efforts afin de faire toujours des progrès : c'est la loi de l'école parce que c'est la loi de la vie ; les hommes y sont soumis tout comme les enfants. Ce cahier vous aidera peut-être à vous le rappeler en vous invitant à vous examiner vous-même fréquemment.

Enfant ! Songez encore à ceci : On ne travaille pas pour soi seul dans ce monde, on travaille aussi pour les autres. Les petits-enfants eux-mêmes, sans y penser, travaillent pour leur pays. Car les bons écoliers feront les bons citoyens. Si vous employez bien vos jeunes années, si vous profitez sérieusement de tous les moyens d'instruction que la République prend soin d'offrir à tous ses enfants, vous pourrez rendre un jour à la patrie ce que la patrie fait aujourd'hui pour vous. La France a besoin de travailleurs et de gens de bien, vous serez un de ceux-là si vous vous y préparez dès maintenant. Ne perdez donc pas votre temps, vous n'en avez pas le droit ; le paresseux fait du tort à lui-même sans doute, mais il fait surtout tort à son pays.

Si vous traversez quelque moment de faiblesse et de découragement, enfant, ne vous laissez pas abattre, et pour reprendre courage, dites-vous tout bas à vous-même : non je ne veux pas être un inutile sur la terre, un ingrat envers ma famille, un ingrat envers la France. Je veux travailler, je veux devenir meilleur, non pas seulement parce que c'est mon intérêt, mais parce que c'est mon devoir.

de



Avec 50km de routes communales à entretenir, le budget voirie de la commune est non négligeable. Depuis quelques mois, des travaux ont été mis en oeuvre pour entretenir un maximum d'axes communaux. Le budget alloué à ces travaux atteint **81000 euros TTC** avec un résultat visible dans de nombreuses parties de la commune.





Service Public d'Assainissement Non Collectif

En France, on estime que 5,4 millions de logements sont concernés par l'Assainissement Non Collectif (A.N.C).

Depuis 1996, les communes ont hérité des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales de la responsabilité du contrôle de l'A.N.C sur leur territoire.

Pour proposer un service tout aussi performant, 100 communes icaunaises dont

la vôtre se sont regroupées au sein de la **Fédération des Eaux Puisaye Forterre** et ont créé leur propre S.P.A.N.C.

LES MISSIONS DU SPANC

1. **Toutes les installations existantes devront être diagnostiquées.** Afin de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le contrôle devra être programmé avant 2015. En matière de réhabilitation, la priorité devra être accordée aux zones à fort enjeu sanitaire ou environnemental.
2. Pour les installations neuves ou réhabilitées, le **SPANC contrôle la conception et réalisation de l'assainissement.** Des formulaires sont disponibles en mairie. L'instruction des demandes d'autorisation de mise en service d'un système d'assainissement non collectif est de 198,00 € TTC. La visite de vérification de bonne exécution des ouvrages sera facturée 66,00 € TTC.
3. Dès le 1er janvier 2011, lors des mutations immobilières un diagnostic du SPANC devra être joint au dossier de diagnostic technique que le vendeur devra fournir lors de la vente de son bien. Le montant de l'intervention est facturé 143,00 € TTC.
4. Le SPANC s'assure du bon entretien et du fonctionnement des installations par un contrôle périodique de l'ouvrage.

TRAVAUX - AIDES

Grâce au Grenelle Environnement, les travaux de réhabilitation sur les installations ne consommant pas d'énergie peuvent bénéficier de l'Eco-prêt à taux zéro spécifique ANC, depuis le 1er avril 2009.

D'autres aides peuvent également être demandées :

- à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
- un Taux réduit de TVA (10 %)
- un Prêt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou caisse de retraite

POUR TOUT SAVOIR

Contactez votre SPANC :

Fédération des Eaux Puisaye Forterre
115 av Général de Gaulle – 89130 TOUCY
03 86 44 80 10 ou spanc@repf.fr

PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES

➔ Salle des Fêtes de Dixmont

Jeudi 20 novembre 2014 à 19h00

Vendredi 21 novembre 2014 à 19h00

Lundi 24 novembre 2014 à 19h00



Le contrat de mariage du chef d'entreprise

Le choix du régime matrimonial est primordial, lorsque l'on exerce une activité susceptible d'engager son patrimoine privé, que ce soit en tant qu'entrepreneur individuel ou dans le cadre d'une société. Ce choix a des incidences sur l'exposition du patrimoine commun aux créanciers, mais aussi sur la participation du conjoint à l'enrichissement. Etablir un contrat de mariage devant notaire permet aussi d'anticiper les conséquences d'un décès, voire d'un divorce.

La séparation de biens est souvent privilégiée car elle protège le patrimoine et les revenus du conjoint d'éventuels créanciers (sous réserve de certaines précautions : le conjoint doit éviter, si possible, de se porter caution.) Mais ce n'est pas une règle intangible.

Par ailleurs, rien n'oblige à se cantonner à un statut type : le contrat de mariage peut être adapté.

Ainsi, il est possible d'y intégrer des clauses adaptées à la situation et aux projets professionnels des futurs époux.

Par exemple, dans le régime classique de la communauté réduite aux acquêts, les biens acquis pendant le mariage sont normalement communs. Mais une clause peut spécifier que si l'un des futurs époux crée son entreprise, celle-ci sera exclue de la communauté. Inversement, rien n'interdit d'apporter à la communauté l'entreprise appartenant à l'un des époux. Il est également possible de prévoir qu'en cas de divorce, celui ou celle qui aura apporté l'entreprise pourra la reprendre. Ou encore de préciser le sort de l'entreprise en cas de rupture : ainsi, dans le cadre d'un régime de communauté, la « clause de prélèvement » indique à qui l'entreprise sera attribuée en cas de divorce, moyennant le versement d'une indemnité.

Spécialiste du droit de la famille, votre notaire est à votre écoute pour vous renseigner et vous aider sur ce sujet. N'hésitez pas à contacter votre Notaire.

Source : Chambre des Notaires

U.D.A.F. – Union Départementale des Associations Familiales

L'U.D.A.F. représente l'ensemble des familles dans de nombreuses instances départementales (CPAM, CAF...) et locales (CCAS, Office HLM...). Elle regroupe des associations familiales qui développent des actions à destination des familles.

L'U.D.A.F. est votre partenaire dans la construction et l'adaptation de la politique locale aux besoins des familles. Riche de son réseau d'associations familiales, l'U.D.A.F. vous mettra en relation avec elles pour développer des projets innovants.

L'U.D.A.F. de l'Yonne, une Union d'Associations

L'U.D.A.F. est donc l'institution chargée de promouvoir, défendre et représenter l'intérêt de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français.

- 39 associations adhérentes
- 5 associations en cours d'agrément
- 2587 familles adhérentes

Plus de 100 représentants auprès des instances publiques (CAF, MDPH, Agence Régionale de Santé, CPAM, Agence Régionale de l'Habitat, Office Auxerrois de l'Habitat, Domanys, Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, CCAS, Commissions de l'état, du Conseil Général...)

Pour plus d'informations, un dossier est à votre disposition à la mairie ou vous pouvez vous adresser directement à l'U.D.A.F. à l'adresse suivante :

U.D.A.F. de l'Yonne - 39 avenue de Saint Georges – 89000 Auxerre

Téléphone : 03 86 42 29 65

www.udaf89.net

NUMEROS D'URGENCE : 15 SAMU

18 ou 112 POMPIERS

17 POLICE

Gendarmerie Villeneuve sur Yonne

03 86 87 11 17

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche 03 86 96 01 95

MAIRIE 7 rue de la Mairie 03 86 96 02 13

Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers 06 78 48 62 82

Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers 03 86 96 01 99

CONSEILLER GENERAL : Cyril BOULLEAUX 03.86. 87.62.12

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous **03.86.83.91.00**

auprès du Tribunal d'Instance de SENS

Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES 3919

ENFANCE MALTRAITEE 0 800 054 141 ou 119

SAMU SOCIAL 115

EDF 0 810 333 089

SERVICE D'EAU POTABLE : Monsieur DESVAUX, le fontainier : **06 24 43 33 82**

SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacter la Mairie **03 86 96 02 13**

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**

58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 53 58 58**

56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex e-mail : info.fede89@admr.org

INFIRMIER : M. Fabien COULAUD à DIXMONT **03 86 96 01 63**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de DIXMONT

7 rue de la Mairie

89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR

26, boulevard Kennedy

89100 SENS

Tél. 03 86 65 04 78

Fax 03 86 65 07 84

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98/06.19.97.58.88
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Henri CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.07.22
Denise SIMON, 3ème adjoint	03.86.96.02.27
Monique MOLLENS, 4ème adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : 1 journée 120€, un week-end 175€

Résidents hors commune : 1 journée 175€, un week-end 250€

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Le week-end de location de 9h le samedi à 9h le lundi

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN	03.86.96.09.98
1 ^{er} Vice-Président Claude HAUER	03.86.96.04.95
2 ^{ème} Vice-Président Henri CHICOUARD	03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX 06.24.43.33.82

Secrétariat : Mairie de Dixmont 03.86.96.02.13

E-mail : siepadixmontlesbordes@orange.fr

SIVU DES ORDURES MENAGERES

Président Hervé MATHEY
1 ^{er} Vice-Président Jean-Pierre PASQUIER
2 ^{ème} Vice-Président André NICOLAS

Ambassadeur Jean-Pierre GOUYON 06.84.12.49.13
e-mail : ambasdetri@gmail.com

Secrétariat : 20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne
Téléphone : 03.86.87.25.69

Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi

E-mail : syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr

Site internet : <http://syndicat-mixte-ctdm.com>

Déchetterie de ROUSSON 06 84 12 49 13

Ouverture tous les jours du lundi au samedi : de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1er avril au 30 septembre)

Un bac à textile est à votre disposition aux Bordes (vers le lavoir)

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi	de 14h30 à 18h
Mercredi	de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Jeudi	de 14h30 à 19h
Vendredi	de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois	de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi	de 14h30 à 17h30
Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de	de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE

2ème jeudi de chaque mois
de 14 h 30 à 16 h 30 à la MAIRIE (salle en haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,

48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers

Tél. : 03.86.96.21.34/09.79.00.92.55

Permanence : le mardi de 14h à 18h à Cerisiers

Pour rencontrer le Père Jean-Eric AGBOBLI :

E-mail : paroisse.cerisiers@orange.fr Site internet :

<http://paroisses89.ccf.fr/cerisiers>

Contactez Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au

03.86.96.02.13

ECOLE MATERNELLE

et PRIMAIRE DE DIXMONT

03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Nelly LEMAITRE 03.86.96.06.27

Vice-président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

BERTHELIN Séverine	8 rue de l'église	03 86 96 07 25
DEMARD Nathalie	29 rue Blanche	09 52 08 74 83
EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
FASSIER Emilie	26 rue de la Creugine La Petite Hâte	03 86 96 00 49
GAMBIER Delphine	16 route d'Armeau	03 86 96 07 86
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
PERRAUT Dominique	8 rue des Chevaliers	03 86 96 01 99
SAUTREAU Marie-Christine	22 rue de la Jamauderie - Les Brûleries	03 86 96 07 91

Les offres Vision Plus,
1 bon point dès la rentrée !

7 Place de la république
89500 Villeneuve sur Yonne
Tél : 03 86 87 25 50

60€*

DE RÉDUCTION
POUR CHAQUE MEMBRE
DE LA FAMILLE



Paul



Léa



Marie



Éric



vision plus



SCREG EST

*Routes, Enrobés et gravillonnage
Travaux publics, privés et particuliers*

Agence d' Auxerre

16 Rue de Rome - BP 15

ZI Macherin

89470 MONETEAU

Tél : 03.86.53.43.95

Fax : 03.86.53.43.99

contact@auxerre.screg.fr

www.screg-est.fr

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

**Travaux Publics
Démolition**

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

Votre professionnel
de l'électricité

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

Audition Ludovic DIGUE votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-les-Sens



Ludovic DIGUE Audioprothésiste diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI
Diplôme universitaire d'audiologie d'audioprothétique approfondie, Lyon I

**TEST
ET ESSAI
GRATUITS**
de votre équipement
pendant 1 mois*

**Chargeur
OFFERT***
pour l'achat
de 2 appareils
Siemens
sur présentation du coupon



50%
sur vos piles
soit 2,5 € la plaquette
de 6 piles Siemens*
sur présentation
du coupon



Ludovic Digue

Audioprothésiste D.E. - Spécialiste de l'audition

AUDITION LUDOVIC DIGUE

3, impasse Saint-Vincent - 89100 ST-DENIS-LES-SENS

Tél : 03 86 83 89 89

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h - le samedi de 9h à 13h

Plus d'informations sur l'audition : www.auditionconseil.fr



chauss'
ELEGANCE

*Des marques de confort,
de bien-être et d'élégance*

Au rayon bébé
Les chaussons et
chaussures **Bellamy**



Au rayon homme
BRET&SONS, CALLAGHAN,
CLARKS, PIKOLINOS,
JOSEF SEIBEL, MEPHISTO



50, rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
03 86 83 38 71

Ouvert du mardi
au samedi
de 9h à 12h
et de 14h30 à 19h
Le dimanche matin
de 9h30 à 12h